AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0422
FR0000120164-FS0139

5 février 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 février 2016, la société anonyme DNCA Finance[1] (19 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 février 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société DNCA Finance Luxembourg[2] qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir directement et indirectement, pour le compte desdits fonds, 58 502 112 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 8,26% du capital et 8,03% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société CGG[4].

[1] Contrôlée par la société DNCA & Cie, elle-même contrôlée par la société anonyme Natixis Global Asset Management (NGAM). La société DCNA Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général. DNCA Finance agit pour le compte des fonds de droits français dont elle assure la gestion. Il est précisé qu'elle agit également par délégation de la société DNCA Finance Luxembourg qui a la possibilité à tout moment de donner des instructions de gestion à DNCA Finance, de sorte que l'exercice de la gestion est *in fine* partagé par les deux sociétés susvisées.

[2] Société de droit luxembourgeois (sise 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

[3] Sur la base d'un capital composé de 708 260 768 actions représentant 728 384 328 droits de vote.

[4] Cf. notamment communiqué de la société en date du 3 février 2016 et prospectus ayant le visa de l'AMF n°16-021 en date du 12 janvier 2016.